

## **GRAMMAIRE DU CRÉOLE RÉUNIONNAIS: ÉLABORATION ET DISCUSSION THÉORIQUE**

**G. Staudacher-Valliamée**

*F.L.S.H./ U.P.R.E.S A. 6058. Cnrs. La Réunion*

Résumé : Le créole réunionnais, à base lexicale française, est en usage dans un département francophone du sud-ouest de l'océan Indien. Sa tradition orale évolue au contact du français régional et central en situation administrative, scolaire et universitaire. Cette contribution traitera du corpus de phrases écrites devant servir de base à une grammaire synchronique du réunionnais. Elle exposera les particularités de l'emploi prédicatif et présentera les premières règles que l'on peut formuler à partir du programme valenciel des verbes. Les types de verbe ainsi identifiés s'ordonnent en différentes classes illustrant les oppositions syntaxiques et les cas de changement sémantique.

Mots-clés: océan Indien, île de La Réunion, créole, tradition orale, corpus, phrases écrites, valence, classes des verbes, règles grammaticales.

### **1. INTRODUCTION**

Située au plan géographique dans le sud-ouest de l'océan Indien entre l'île Maurice et Madagascar, La Réunion utilise au plan linguistique un créole à référence lexicale française. Il rejoint ainsi le seychellois, le mauricien et le rodriguais en usage dans l'archipel des Mascareignes. Ces données figurent au numéro 132 sur la carte établie par Hancock et reprise dans le volume consacré aux pidgins et créoles dans une publication de textes réunis par G. Manessy et A. Valdmann sous la direction de J. Perrot (1981).

Le lexique créole réunionnais a fait l'objet de descriptions appréhendées sous l'angle anthropologique (Nativel, 1972) étymologique (Chaudenson, 1974). Plusieurs dictionnaires documentent la dynamique linguistique (Armand, 1988. Baggioni, 1988) et culturelle réunionnaise (Barat et Robert, 1992). Nous disposons d'études syntaxiques détaillées (Payet, 1969, Ramassamy, 1985, Cellier 1985a, 1985b Armand, 1988) ou portant sur des points particuliers (Staudacher-Valliamée, 1992b, 1994a, 1995, 1996a, 1996b, 1997b). La

phonologie de ce créole a été décrite de manière contrastive (Papen, 1978), dans son unité et sa diversité (Staudacher-Valliamée, 1989, 1991, 1992a).

Notre analyse grammaticale du créole réunionnais a pris forme au cours de travaux réalisés de 1992 à 1995 au Laboratoire des Langues et Civilisations à Tradition Orale du Cnrs à Paris. Cette première grille a été approfondie sur le terrain depuis novembre 1995 à l'antenne réunionnaise de l'UPRESA 6058 du Cnrs pour l'élaboration d'une grammaire. Cet exposé tente de rendre compte de l'avancement des travaux empiriques ainsi que des discussions théoriques nées de la réflexion grammaticale (Staudacher-Valliamée, 1997b, 1997c).

La bibliographie des Etudes créoles (Hazaël-Massieux, 1991) indique une grammaire créole pour l'île Maurice (Baker, 1972), les Seychelles (Bollée, 1977; Corne, 1977). On peut mentionner une grammaire malgache moderne (Rajaonarimanana, 1995). Les ouvrages disponibles montrent qu'une grammaire peut être historique, savante, comparative ou scolaire. Notre travail a choisi une définition fonctionnelle et synchronique de la grammaire comme "un livre qui, avec l'aide d'un dictionnaire, est destiné à présenter les éléments qui constituent les énoncés d'une langue et la façon dont ils se combinent pour permettre de communiquer" (Martinet, 1979). La Grammaire fonctionnelle du français est présente dans nos préoccupations méthodologiques parce que le français sert de langue officielle dans le département d'outre-mer. Il importait donc de saisir les spécificités grammaticales de ce créole à la fois de manière intrinsèque et dans son rapport contrastif au français. A cet effet, les unités et pertinences grammaticales du créole commun ont été regroupées sur quatre exempliers devant soutenir l'élaboration de la grammaire et la discussion théorique s'y rattachant. La recherche de principes structurant le système grammatical ainsi que la nécessité d'une présentation hiérarchisée des unités expliquent pourquoi cette communication traite d'abord d'emploi prédictif, de prédicat verbal et de l'expression syntaxique de son programme valenciel dans la phrase écrite.

## 2. EXEMPLE N° 1: PRÉDICATS, DÉPENDANCE, INDÉPENDANCE SYNTAXIQUES.

prédicat verbal	1. Bann mārmay i dòr "les enfants dorment"
prédicat nominal	2. Dèlo zafèr! "le problème, c'est l'eau!"
prédicat pronominal	3. Amoin lō manman "la mère, c'est moi"
prédicat adverbial	4. Sa menm "c'est bien ça"
phrase sans sujet	5. Si son figir lé gomé la bou "son visage est sale, plein de boue"
succession de phrases sans sujet	6. I di, son mari i tourn "on dit que son mari est coureur"
indépendance syntaxique	7. I fatigg "c'est agaçant"
dépendance sans subordonnant	8. Matant' la trouv' mangg. La asté, la tir la po, la koupé. Nou la manzé. "Tante a trouvé des mangues, en a achetées, épluchées, coupées. Nous en avons mangées"
pronoms personnels	9. Mi koné; son papa i bwâr. "je sais. Son père est alcoolique"
phrases agrammaticales	10. Mi koné, son papa i bwâr! "je sais que son père est alcoolique"
subordonnée relative	11. lo mārmay li ainm, la rant' lârmé
Verbe+particule	"le garçon qu'elle aime fait son service militaire"
préposition+Nom	12. lō bann mangg matant la trouvé, nou la koupé, nou la manz tout !. "les mangues que tante a trouvées, nous les avons coupées et toutes mangées"
+ subordonnée relative	13. li rakont amoin in poul dé kanâr. "il me raconte des histoires!"
	14. *ali rakont *moin in poul dé kanâr.
	15. Lō bann mangg matant la * trouv, nou la *koup, *manz
	16. Lō poudd savon, mi lav' mon linz ansanm', i san bon. "La lessive avec laquelle je lave mon linge, sent bon"
	17. Mi lav mon linz ansanm in poudd savon, i san bon "je lave mon linge avec une lessive qui sent bon"

### 3. COMMENTAIRES : EMPLOI PRÉDICATIF, PHRASE ÉCRITE, AGRAMMATICALITÉ

L'exemplier n° 1 présente 17 phrases numérotées auxquelles le lecteur pourra se référer pour suivre les explications grammaticales données avec l'introduction des notions de prédicat, des relations de dépendance, de détermination, de contraintes syntaxiques et les cas d'agrammaticalité relevés à l'intérieur de la phrase.

Dans un énoncé minimum à deux termes (Phrase n° 1) celui qui désigne normalement un état de choses ou un événement sur lequel on attire l'attention, reçoit le nom de prédicat < i dòr > et l'autre dit sujet < bann mārmay > désigne un participant (Martinet, 1991). Les travaux syntaxiques publiés pour ce créole (Cellier, 1985; Ramassamy, 1985; Armand, 1988; Staudacher-Valliamée, 1993, 1994) soulignent que l'emploi du prédicat verbal est bien ancré dans le système créole. Cependant l'emploi prédicatif peut être assuré par une unité appartenant à la classe du nom (Phrase 2), par un pronom personnel mis en valeur avec un accent de mot (Phrase 3), par un adverbe (Phrase 4). Le verbe n'a donc pas l'exclusivité de l'emploi prédicatif.

Si l'opposition syntaxique entre prédicat et sujet est applicable au plan méthodologique au plus grand nombre de phrases, elle ne permet pas cependant de décrire la totalité des phrases en usage dans le système créole. En effet, ce dernier use régulièrement de la possibilité de construire des phrases sans sujet (Phrases 5, 6, 7). Il dispose alors de structures dites logocentrique (Phrase 5) et testimoniale (Phrases 6, 7). Elles ne se confondent pas avec l'emploi, dans le discours, de phrases dans lesquelles le sujet n'est pas repris une fois qu'il est identifié (Phrase 8). Ces deux exemples rappellent l'absence de servitude subjectale pour ce créole. Ce trait structurel explique pourquoi il était préférable de prendre le prédicat, notamment le prédicat verbal, comme premier point de repère à l'intérieur de la phrase simple.

Nous entendons par phrase simple celle qui s'organise autour d'un seul prédicat verbal. La phrase complexe rassemble au moins deux prédicats verbaux. On tiendra compte cependant de la différence syntaxique entre, d'une part, deux propositions indépendantes (Phrase 9) une principale et une subordonnée sans marque de subordination d'autre part (Phrase 10). L'analyse des phrases en terme de monème, unité à double face - signifiante (forme) et signifiée (sens) - oblige à poser en plus du monème segmental, un monème actualisateur à signifiant intonationnel pour expliquer le fonctionnement syntaxique de la phrase 11.

Cet exposé centré sur l'organisation des liens de dépendance syntaxique dans la phrase ne traitera pas explicitement de l'écriture réunionnaise dans ses principes graphiques et orthographiques. Un pareil développement nous éloignerait du thème retenu ici. La présente contribution se contentera d'indiquer quelques règles de ponctuation. La phrase écrite commence par une majuscule et se termine par un point pour la phrase assertive, par un point d'interrogation pour l'interrogative globale et partielle, par un point d'exclamation pour l'injonctive et l'exclamative. La virgule sert à séparer la principale de la subordonnée relative quand la dépendance syntaxique n'est pas marquée par une conjonction (Phrase 11), mais par l'ordre des constituants de la phrase (Phrase 12). Quand la subordonnée relative suit son antécédent pour le déterminer, elle est placée entre deux virgules (Phrase 16). En règle générale, à une pause identifiable à l'oreille selon la prosodie de la phrase orale correspond une virgule dans la phrase écrite (Phrase 17). L'intégration des critères prosodiques n'exclut pas celle des critères syntaxiques dans la définition des différents types de phrase.

#### 4. EXEMPLIER N°2: INVENTAIRE DES TYPES DE PHRASE

assertive	1. Lî gainj̄ lö kou èk son mari "elle est battue par son mari"
interrogative globale	2. Zòt i travay talèr? "travaillez vous bientôt?" 3. Banna' i travay talèr? "ils travaillent bientôt?" 4. I travay zòt talèr? "travaillent- ils bientôt?"
interrogative partielle	5. Kanssa zòt i sava? "quand partez vous?"
injonctive (1 pers/sing) injonctive (1 pers/plur) injonctive (2 pers/plur) injonctive (négation)	6. Trap lö bwatt, va! "prends la boîte" 7. Anon batt in karé! "faisons un tour!" 8. Rant' azòt! "rentrez". 9. Pa bêzoin zòt la pér ! "n'ayez pas peur". 10. Trakass pa ou! "ne te fais pas de souci!"
exclamative	11. gett ti fiy-la konm i danss, oté! "tu vois comme elle danse bien" 12. ti fiy-la i danss, mounwâr! "comme elle danse bien!" 13. ti fiy-la i danss! "comme elle danse bien!" 14. manman/ ma fiy/ mézami/ lé gayâr, in! "dis donc! c'est vraiment bien!" 15. ssa mon gârsson ssa! "comme j'aime mon fils!"
T. antériorité	16a. avan moin la pârti, moin la mètt döri ofé 16b. moin la mètt döri ofé, avan moin la pârti
T. simultanéité	17. konm mi ariv, li sava ossi
T. coïncidence	18. tél li wa moin, li dévir son figir konmssa.
T. itératif	19. lèrk mi takk mon baro, li séd soukk mon volay
T. inchoatif	20. kan mi lèv, mi di mon priyèr 21. kan pou travay, li kòz pî
T - après avoir - pendant	22. kan moin té fine manzé, moin la vèy télé 23. amoïn mi rass mové zèrb, ali li ranmass zariko
plus...plus	24. opliss lî koz, opliss lî may 25. tanpir mi sòv, tanpir li mètt dèryèr moin
conséquence condition	26. domoune la sitantèlman amâr lö kèr èk li, son tètt la gaté 27. kanmenm mi trouv' bissik, mi asté pa
cause	28. infwak ou wa lî pran son somin, sék nana in nafèr la pa bon
relative explicative	29. li plèr, akoz son papa la tap alî 30. satt mi di, lé vré
relative déterminative	31. moin la anbrass, satt té koté moin 32. latabb, mi ropass dëssi, la kassé 33. lö kaz, li arèt dedan, i koul 34. lamasine, moin la koud mon robb ansanm, la pèrd 35. larivyèr, lö madanm i pass akoté, nana zangiy

#### 5. COMMENTAIRES EXPLICATIFS : UN CORPUS GRAMMATICAL DE BASE.

L'exemplier n° 2 ne présente pas l'inventaire complet des différents types de phrase, mais uniquement un échantillonnage des cas les plus saillants pour le commentaire grammatical. Après avoir défini le corpus grammatical de base comme la matrice des traits, structures,

concepts et définitions utiles à l'élaboration de la grammaire, nous y avons extrait des exemples communs à tous les idiolectes. En effet, pour constituer ce corpus particulier, nous avons au cours d'enquêtes syntaxiques et prosodiques réalisées sur le terrain depuis 1992 enregistré et transcrit des idiolectes de locuteurs créolophones natifs. Nous les avons complétés en décrivant des corpus littéraires publiés en créole (Staudacher-Valliamée 1996b, 1997a). Cette démarche rappelle quelques faits utiles pour comprendre le fonctionnement de ce créole: langue première pour plus de 90% de la communauté insulaire, le créole n'est pas soutenu au même titre que le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol par les principes d'un enseignement officiel dans les établissements scolaires. Une littérature créole témoigne d'une pratique écrite fixant et exemplifiant l'unité et la diversité de sa tradition orale. En dépouillant ces corpus littéraires (Staudacher-Valliamée, 1996a), nous avons noté l'usage de nombreux traits et structures identifiés par les études syntaxiques (Phrases 24, 25). Une description linguistique des textes littéraires révèle cependant que les écrivains n'hésitent pas, pour des raisons stylistiques, à utiliser des unités linguistiques propres au français et non pertinentes en créole. L'explication grammaticale proprement dite peut et doit se fonder sur la diversité des usages pour établir les paradigmes des unités grammaticales. Elle retiendra toutefois les oppositions stables du créole commun, celles qui forment le noyau grammatical dur, pour formuler les règles et les exceptions.

On note pour la phrase la pertinence de l'assertion (Phrase 1), de l'interrogation globale (Phrases 2, 3, 4) partielle (Phrase 5) de l'injonction (Phrases 6, 7, 8, 9, 10). L'exemplier illustre les types de phrase employée à la forme affirmative et négative. Les différentes marques syntaxiques de l'injonction offrent un bon exemple de grammaticalisation. On voit en effet que les étymons français sont devenus des unités grammaticales en créole < va, anon, azòt >. La négation s'exprime aussi à l'aide de < pa bëzoin >. La place de ces marqueurs syntaxiques est fixe. En changer l'ordre reviendrait à produire des phrases agrammaticales (cf. Exemplier n°1. Phrases 14, 15).

Nous commençons par les oppositions syntaxiques marquées par un monème segmental comme la conjonction de subordination, le pronom interrogatif ou autres unités grammaticales. Ne disposant pas à ce jour d'un outil informatique pour montrer exactement les unités de la courbe mélodique, nous indiquons selon le mode impressionniste les oppositions marquées par des unités prosodiques. Le système exprime l'exclamation à l'aide de marqueur (ex: mézami, mafiy, mounwâr, oté, mon dyé sénjèr) placé en tête ou en fin de phrase (Phrases 11, 12, 13, 14). Il se sert aussi de mise en valeur accentuelle (Phrase 13), de la montée de la courbe mélodique en fin d'énoncé (ex: Son kaz lé gayâr! "Comme sa maison est belle!") et de l'emploi de verbe < gëtt, gârd > comme dans < Gârd ssa, lé zoli, in! > "C'est beau, n'est-ce-pas!". L'emploi prédictif et anaphorique de < ssa > porteur d'une mise en valeur accentuelle constitue une structure très rentable dans le système (Phrase 15).

Dans une deuxième série d'exemples (Phrases 16 à 35), l'inventaire n'a pas choisi d'être exhaustif, mais sélectif. Il s'agit d'abord de montrer à travers l'expression syntaxique de la temporalité - indiquée à l'aide de la majuscule T- que la place de la subordonnée temporelle peut être fixe quand à la subordination s'ajoute la contrainte logique exprimée par < tèl > "dès que", < kom, lèrk > "au moment où" < kan pou > "au moment de" (Phrases 17 à 21). On observe également que le sous-système des subordonnées temporelles atteste des cases vides. Les conjonctions équivalentes à < pendant que, après que > ne sont pas attestées. Le système emploie < kan > combiné au marqueur aspectuel du terminatif < fine > (Phrase 22). La simultanéité s'exprime à l'aide de la focalisation du pronom personnel sujet placé en tête de chaque proposition (Phrase 23).

Les phrases complexes citées en exemples comportent une proposition principale et une subordonnée classées selon les différentes valeurs du subordonnant (Phrases 26, 27, 28, 29).

On inventorie trois types de subordonnées. Le premier n'est pas marqué par un subordonnant, mais par une distinction prosodique: absence de pause entre principale et subordonnée, montée de la courbe mélodique sur la dernière syllabe de la phrase (ex: Mi koné, ou atann' amoin "je sais que tu m'attends"). Le deuxième correspond à une relative explicative où l'absence de pause et une baisse de la courbe mélodique séparent le prédicat verbal à la forme négative du complément d'objet direct déterminé par une relative (ex: Mi anbrass pa, domoune mi koné pa. "Je n'embrasse pas les gens que je ne connais pas"). Le troisième type concerne la relative déterminative marquée par l'emploi, en fin de subordonnée, d'une préposition fonctionnant comme particule verbale (Phrases 32, 33, 34, 35). Plusieurs unités grammaticales < anlèr, akoté, dëssi, dëssou, avèk, dann koin > attestent le double emploi - prépositionnel et particule verbale. L'existence d'unités plurifonctionnelles, le caractère hétérogène du paradigme de la subordination ainsi que la pertinence de l'ordre des mots dans la phrase nous ont amenée à prendre comme cadre de base la valence verbale pour saisir les règles et les exceptions grammaticales.

## 6. PROGRAMME VALENCIEL DU VERBE ET STRUCTURE DE PHRASE

Notre étude grammaticale a séparé la syntaxe de la morphologie définie comme l'étude de la variation de la forme du signifiant. Cette distinction a permis d'observer qu'à la différence du système grammatical français, le verbe créole ne se conjugue pas malgré la présence de forme comme < mi rir > "je ris", < mi souffrè > "je souffre" dans certains idiolectes. L'infinitif, le subjonctif, le participe et la diathèse passive n'y sont pas des monèmes. Cependant la variation de la forme réapparaît dans l'examen du prédicat verbal. Ces points fournissent un ensemble de règles et d'exceptions grammaticales.

La première, c'est que le verbe atteste à l'accompli une forme dite longue toujours employée en fin de proposition, c'est-à-dire sans possibilité de détermination supplémentaire (cf. Exemplier n°1. Phrase 12). La deuxième règle indique qu'a la forme longue du verbe peut se substituer un objet pronominal (ex < tout> "toutes"), un circonstanciel (< èk piman > "avec du piment", < konmssa menm > "nature"). Ex: < Lö bann mangg matant la trouvé, nou la manz tout'/èk piman/konmssa menm >. La forme brève du verbe implique sa transitivité, l'emploi obligatoire d'un participant objet ou un circonstant, sinon la phrase est agrammaticale (cf. Exemplier n°1. Phrase 15). Cette impossibilité ou contrainte fonctionnelle souligne la dépendance syntaxique entre forme, place du verbe et poids valenciel des unités. Nous empruntons à Tesnière (1988) la définition de la valence pour saisir, à partir du verbe, les liens susceptibles de s'établir entre les différents actants ou participants obligatoires, facultatifs et les circonstants.

Une troisième règle concerne les formes différentes du pronom personnel en fonction sujet et objet. Elle illustre aussi les contraintes morphologiques et syntaxiques qui s'exercent à l'intérieur du système verbal créole (cf. exemplier n°1 Phrase 13). La forme de l'actant pronominal à l'accusatif et au datif n'est pas identique au nominatif (ex: < ou rögård amoin > "tu me regardes", < Mi ainm aou > "je t'aime"). Les deux séries de pronoms personnels ne sont pas interchangeables.

La quatrième règle dit que la place du prédicat verbal est fixe, liée à la valeur et à la structure de la phrase. Toujours porteur d'un marqueur antéposé, il occupe la première position dans la phrase sans sujet dite à structure logocentrique et testimoniale (cf. Exemples n°1), injonctive, interrogative globale sauf quand le sujet est le pronom pluriel de personne < banna > "ils".

Les fonctions pouvant occuper la première place quand le prédicat est en deuxième position, sont aussi l'actant sujet, objet, le bénéficiaire (ex: < pou tonton li la amenn ssa > "C'est à l'oncle qu'il a amené cela") ou encore des circonstants ainsi mis en valeur.

Une cinquième règle pose que la présence d'un subordonnant ne modifie pas la structure de la phrase, mais impose une contrainte logique à la place de la subordonnée par rapport à la principale (Phrase 2). La même contrainte s'exerce pour la relative déterminative où la dernière place est obligatoirement occupée par la particule verbale déterminant le verbe (Phrase 16).

## 7. EXEMPLIER N° 3. NÉGATION, MODALISATION, FIGEMENTS, FOCALISATION

I. négation +interrogation	1. Lî gainj̄ pa lō kou èk son mari "son mari ne la frappe pas"
+interrogation+don	2. zòt i travay pa ! "je suppose que vous ne travaillez pas"
+pronom+ < la >	3. ou la pa manzé, don? "alors, tu n'as pas mangé?" 4. ou sava pa bazâr, ou-la? "tu n'irais pas au marché, par hasard?"
II. place de < pa >	5. la pa zòt i travay zòrdi? "ce n'est pas vous qui travaillez?" 6. la pa zòrdi zòt i travay ? "ce n'est pas aujourd'hui que"
III. modalisation	7. ou ékri pa riyen, ou-là! "je t'interdis d'écrire" 8. i di pa ssa out manman! "On ne parle pas ainsi à sa mère!"
IV. focalisation: mise en valeur accentuelle +1ère place	9. aou, out' papa i vèy aou! "toi, ton père t'as à l'œil!" 10. in klakk mi donn aou! "c'est une gifle que tu auras!" 11. la lwa i tir pa ou! "même la police ne pourra rien pour toi" 12. la zòl ou rant! "c'est en prison que tu iras!"
V. opposition	13. toussa mârmay nana tèrla, moin toussèl lî la trouvé? "tant d'enfants présents, c'est moi qu'il choisi ?"
VI. concession	14. soff koman, ma rann' ali son lârzan "quelle que soit la difficulté, je le rembourserai"

## 8. COMMENTAIRES EXPLICATIFS: LES PROCÉDÉS DE CONSTRUCTION DU SENS

Nous avons gardé pour un chapitre à part l'exposé des procédés de focalisation, ou mise en valeur, les techniques de la modalisation et les figements. Il est apparu dans ce cadre qu'en tant que modalité, la négation ne sert pas uniquement à nier un propos (Phrase 1). La place du négateur < pa > peut servir à mettre en valeur un participant (Phrases 5, 6). Combiné à une courbe intonative montante, il marque syntaxiquement la supposition (Phrase 2). Dans une phrase interrogative directe se terminant par < don >, la négation exprime l'étonnement (Phrase 3). Quand cette dernière se termine par la reprise du pronom personnel sujet précédant l'adverbe de temps < là >, la valeur exprimée en est la demande au conditionnel (Phrase 4). Enfin, des courbes mélodiques à valeur distinctive (allongement vocalique, ralentissement du débit, plus grande pause entre les syllabes de mots) complètent les marques de négation < pa, riyen > et participent à la modalisation des énoncés en exprimant par exemple l'interdiction (Phrases 13, 15). Nous touchons ici aux limites de la description grammaticale traditionnelle. L'importance des paramètres prosodiques dans l'étude de la phrase exige une analyse assistée par ordinateur et nous ne sommes pas encore en mesure de la réaliser.

La phrase créole semble faire de la première place le lieu privilégié de la focalisation (Phrases 9, 10, 11, 12) alors que la dernière place est souvent occupée par des phatèmes ou unités grammaticales comme < ssa, la, menm, ou là, don > remplissant une fonction phatique ou de ballastage (Staudacher-Valliamee, 1993a, 1996a). Les phrases 7 et 8 confirment que le système

se sert de ces structures de base pour y placer des locutions figées marquant la concession < soff koman, toussa >.

## 9. EXEMPLIER N° 4. LE PROGRAMME VALENCIEL DES VERBES

I. verbe aivalent -verbe seul	1. i fatigg "c'est agaçant" 2. i pwakk "c'est brûlant" 3. i lanss "la douleur est lancinante"
-doublet verbal	4. i tourn, i vir " on réfléchit" " 5. i rant, i sòrt " on va, on vient"
II. verbe monovalent - sujet obligatoire	6. mangg i sârz "le manguier est plein de fruits" 7 solèy i lèv "le soleil se lève" 8. la pli i tonm "il pleut" 9. dö fé la pran "le feu a pris" 11. mon frèr i amîz "mon frère tarde à venir" 12. la pòrt i rouvèr pa "la porte ne s'ouvre pas" 13. la kòrd la kassé "la corde s'est cassée" 14. bazâr i vann byen "les légumes se vendent bien" .
III. verbe bivalent	15. son madam' i manz pa bëff "sa femme ne mange pas de boeuf"
IV. verbe à double statut (monovalent+bivalent)	16. moin la ri " j'ai ri" 17. domoune la ri alî "on s'est moqué de lui" 18 ou anprofit "tu abuses" 19 ou anprofit si out' sèr "tu exploites ta soeur"
V. verbe trivalent	20. matant la donn' amoin mangg "tante m'a donné des mangues" 21. papa la asté in robb pou moin "papa m'a acheté une robe" 22. moin la amenn' sitron pou zòt "je vous ai amené des citrons"
VI locutions verbales figées	23 ou ramass mantèr "tu mens" 24 ou râl dèryèr "tu triches" 25 zòt la pou kass ti bwa "ils plaisentent" 26 lî bék laklé "il vit de petits boulots"
VII. verbes poly- sémiques et polyvalents	27. amâr, batt, donn, fé, gainj, tir, mètt, kass, tonm, koul, kour, koup, lèv, pran, pass, pòz, râl, rant, trap, vèy, zètt, sava, sòrt

## 10. COMMENTAIRES EXPLICATIFS. LES CLASSES DE VERBE

Une classification fondée sur le programme valenciel des verbes fait ressortir en premier lieu l'existence en réunionnais de sept classes de verbes. Les verbes sans actants ou avenants sont peu nombreux dans le lexique mais d'une grande fréquence dans le discours (Phrases 1, 2, 3). Dans cette situation syntaxique, l'inventaire révèle que c'est le verbe sans actant qui est

employé dans le doublet verbal, structure déjà bien repérée dans les créoles à base lexicale française (Phrases 5, 6). La deuxième classe, celle des verbes monovalents, regroupe les verbes qui ne fonctionnent qu'avec un actant sujet (Phrases 7 à 11). Les exemples 12, 13, 14 rappellent ce que sont devenus en créole les verbes pronominaux réfléchis du français. Dans la troisième classe, celle des verbes bivalents (Phrase 15), les unités sont plus nombreuses que dans la quatrième classe, celle des verbes trivalents (Phrase 20). On remarque que pour ces derniers l'actant bénéficiaire est souvent introduit par <pou> (Phrases 21, 22). L'analyse souligne que certains verbes attestent une double valence. Ils appartiennent ainsi à deux classes. Nous avons regroupé ces verbes à double statut dans une classe intermédiaire (Phrases 16, 17). Cette double appartenance s'accompagne d'un changement sémantique (Phrases 18, 19). Ce changement de sens est encore plus frappant dans les figements complexes appelées par les dictionnaires locutions verbales (Phrases 23-24). Ces dernières se caractérisent par une grande fréquence dans le lexique et le discours. Le verbe utilisé dans cette structure fonctionne par ailleurs comme verbe autonome. Dans la locution, le verbe se définit comme noyau d'un groupe verbal syntaxiquement insécable et sémantiquement figé (Phrases 25-26). Cette sixième classe nous a permis de ne pas mettre sur le même plan les exemples les plus courants de verbes polysémiques et polyvalents que nous avons fait figurer à la fin du tableau dans une septième classe (N° 27). La liste est loin d'être exhaustive (Staudacher-Valliamée, 1996a, 1996b).

## 11. BILAN PARTIEL ET PERSPECTIVES THÉORIQUES

Ce travail de recherche en linguistique générale a adopté la définition fonctionnelle de la phrase comme lieu de la grammaire. Partant de l'opposition syntaxique entre prédicat et sujet, il a constaté que le système linguistique créole n'est pas soumis à la servitude subjectale et dispose de plusieurs unités en emploi prédicatif (Ramassamy, 1985). Dans le cadre de la phrase, c'est pourtant sur le verbe, sa structure de base, ses marqueurs aspectuels, son programme valenciel que repose l'ossature grammaticale de ce créole.

Le passage de la tradition orale à l'écriture grammaticale indique que la scripturisation des phrases devra visualiser de manière plus univoque les pertinences prosodiques attestées dans ce système. Cette préoccupation empirique au départ nous a obligée à rechercher les critères fonctionnels selon lesquels il est possible dans une langue à tradition orale de définir et de classer les procédés de focalisation ou de mise en valeur grammaticale.

En essayant de cerner la structure discontinue du prédicat verbal, l'analyse grammaticale s'est heurtée au problème de la classification des verbes. Nous y avons apporté une réponse traditionnelle en choisissant le critère de la valence (Tesnière, 1988. Ramassamy, 1985. Lazard, 1994). L'avantage de ce choix méthodologique et théorique, c'est qu'il nous amène à décrire le système d'une communauté linguistique de manière positive en identifiant les traits et structures grammaticaux communs et réellement attestés. Au plan didactique, cette présentation nous permettra peut-être d'éviter l'écueil qui consiste à énumérer les faits de langue qui ne sont pas pertinents dans le système grammatical créole (absence de diathèse passive, d'infinitif, de conjugaison). Cette difficulté inhérente à la description grammaticale de tout créole à base lexicale française n'est pas sans incidence sur l'élaboration d'une grammaire synchronique du réunionnais en milieu francophone.

## Bibliographie

- Armand, A. (1988). *Dictionnaire kréolréunionné-français*. Océan Editions. Saint-André de La Réunion.
- Baggioni, Daniel (1987, 1992). *Petit dictionnaire créole réunionnais-français*. Université de La Réunion, Saint-Denis.
- Baker, P. (1972). *Kreol. A description of Mauritian creole*, 221p. Hurst, London.
- Barat, C. et R. Robert (1992). *Dictionnaire illustré de la Réunion*. Vol 1-5. Diffusion culturelle de France.
- Bernabé, J. (1983). *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéens et martiniquais*, L'Harmattan, Paris.
- Bollée, A. (1977). *Le créole français des Seychelles*, 234 p. Niemeyer, Tübingen.
- Cellier, P. (1985a). *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, 203 p. Université de La Réunion. URA 1041 CNRS. Saint-Denis de La Réunion.
- Cellier, P. (1985b). *Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation*. Thèse de Doctorat d'Etat. Aix-en-Provence.
- Chaudenson, R. (1978). *Lexique du parler créole de la Réunion*. 1250 p. Champion, Paris.
- Chaudenson, R. (1981). *Textes créoles anciens*, 272 p. Buske, Hamburg.
- Corne, C., 1977. *Seychelles Creole Grammar. Elements for Indian Ocean Proto-Creole Reconstruction*, 227 p. Narr, Tübingen.
- Rajaonarimanana, N. (1995). *Grammaire moderne de la langue malgache*, 126 p. Asiathèque, Paris.
- Hazaël-Massieux, M.C., R. Chaudenson et D. Robillard (1991). *Bibliographie des études créoles*, 254 pp. Diffusion Didier Eruditio, Québec, Paris.
- Lazard, G. (1994). *L'actance*, 285 p. PUF, Paris.
- Manessy, G. et A. Valdmann (1981). *Pidgins et créoles*. Textes réunis par, sous la direction de J. Perrot. Vol 2. CNRS, Paris.
- Martinet, A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*, 276 p. Didier, Paris.
- Nativel, R. (1980). *Le lexique de La Réunion*, 91 p. Ganowski. Saint-Joseph, La Réunion.
- Papen, R. (1978). *The french-based Creoles of the Indian Ocean : an analysis and comparison*. Thèse Ph. D. University of California, San Diego.
- Payet, M. (1969). *Description du créole de La Réunion*. Monographie soutenue à la Faculté de Philologie de Moscou (texte dactylographié en russe, non publié).
- Ramassamy, G. (1985). *Syntaxe du créole réunionnais*, Thèse de doctorat N.R. Université de Paris V, Sorbonne.
- Staudacher-Valliamée, G. (1989). "Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais", pp. 107-111. In : *Actes du 16<sup>e</sup> Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*. Paris, Sorbonne, 29 Juin-4 Juillet 1989.
- Staudacher-Valliamée, G. (1991). "Le vocalisme créole réunionnais", pp. 12-30. In : *Cahiers du LACITO, Revue d'Ethno-linguistique* 6. Paris.
- Staudacher-Valliamée, G. (1992a). *Phonologie du créole réunionnais: unité et diversité*, 190 p. Peeters Selaf 335, Paris .
- Staudacher-Valliamée, G. (1992b). "La dynamique verbale du créole réunionnais: une synchronie au service de la diachronie", pp. 130-134. In : *Actes du XVII<sup>e</sup> colloque international de linguistique fonctionnelle*. Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991.
- Staudacher-Valliamée, G. (1993a). La phonologie du mot en créole réunionnais, Communication au XV<sup>e</sup> Congrès International des Linguistes. Québec, Canada. In : *Actes du C.I.L. Tome 2*. 9 - 14 Août 1992.
- Staudacher-Valliamée, G. (1994a). "Quelles valeurs pour ssa en créole réunionnais?" pp. 121-125. In : *Actes du 20<sup>e</sup> Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Coimbra/Portugal, 21-26 Mai 1993.
- Staudacher-Valliamée, G. (1995). Le système verbal créole réunionnais, 11 p. In: *Les systèmes verbaux*, F. Bentolila, Université de Paris V.
- Staudacher-Valliamée, G. (1996a). Die synchrone Dynamik der Kreolensprache La Réunions als Ausgangspunkt zur Annäherung an Kreolisierung und Sprachwandel, p 139-160. In *Creolisation and linguistic change*. Niemeyer, Düsseldorf.

- Staudacher-Valliamée, G. (1996b). "Une classe de fonctionnels en créole réunionnais: forme et sens", pp. 61-75. In : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*. Publication de l'Université de Provence, D.Véronique, Aix-en-Provence.
- Staudacher-Valliamée, G. (1996 c). Le Dialogue créole réunionnais: communication verbale et non verbale, pp. 135-144. In : *Actes du 5ème Congrès International de l'International Association for Dialogue Analysis et du Centre de Recherche en Linguistique Contrastive*. Paris, 16-19 mars 1994. Niemeyer, Tübingen.
- Staudacher-Valliamée, G. (1996d). Mots et lettres créoles dans les représentations du monde réunionnais de 1946 à 1996, 15pp. *Contribution au séminaire de littérature francophone et créolophone* de M. Beniamino et J.C. Marimoutou, U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, 21 février 1996, à paraître.
- Staudacher-Valliamée, G. (1996e). La dynamique linguistique à La Réunion depuis 1946, 19 pp. Communication au Colloque 1946: *La Réunion*", Département, Université de La Réunion, 6-12 Décembre 1996, à paraître.
- Staudacher-Valliamée, G. (1997a). Linguistique et littérature créole, 11 p. Communication au *Séminaire international de littérature francophone*, Université de La Réunion, 10-14 février 1997, à paraître.
- Staudacher-Valliamée, G. (1997b). Méthodes et Grammaire du créole réunionnais, *Séminaire de l' U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs*, Faculté des Lettres, Saint-Denis de La Réunion 20 février.
- Staudacher-Valliamée, G. (1997c). Un cas de syntaxe contrastive: le manuscrit français-créole de F. Levavasseur (1842-1849). *Journée de Linguistique formelle*. D. Robillard. et C. Bavoux. U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, Faculté des Lettres, Saint-Denis de La Réunion, 28 mai.
- Tesnière, L. (1988). *Eléments de syntaxe structurale*, 674p. Klincksieck, Paris.